

«Une caisse de pension propre n'est pas notre compétence-clé»

En Suisse, il y a de moins en moins de petites caisses de pension. Nidau a opéré le changement voilà maintenant 15 ans. Stephan Ochsenbein officiait déjà comme plus haut administrateur de cette ville bordant le lac de Biene. Rétrospective et perspectives.



La ville de Nidau bordant le lac de Biene ne s'étend que sur 1,5 km². Mais sur ce petit espace, elle offre beaucoup de diversité. Le centre historique de la ville est affectueusement appelé «Stedtli» par les habitants. Photo: Ville de Nidau

«Gérer sa propre caisse de pension, c'est trop pour une administration communale», affirme Stephan Ochsenbein. Administrateur de la ville de Nidau, Monsieur Ochsenbein sait de quoi il parle. Il était déjà en poste en 2005 lorsque la ville a liquidé sa caisse de pension au profit de la Caisse de retraite du personnel des communes bernoises (CRPCB). C'est ainsi que se nommait alors l'actuelle Previs Prévoyance. Nidau se trouve près de Biene, sur les rives du lac éponyme. La ville compte aujourd'hui quelque 7000 habitants. 135 collaborateurs de la ville sont actuellement assurés auprès de la Previs.

«Nous ne pouvions envisager d'autre partenaire de prévoyance que la CRPCB, ou Previs», lance Stephan Ochsenbein, dont la décision se révèle aujourd'hui encore judicieuse. Le changement fut alors initié par les politiques et porté par le personnel. «Nous avons veillé à bien informer nos collaborateurs ainsi que les spécialistes de la caisse de pension.»

Primauté des cotisations et non des prestations

Le remplacement de la prévoyance a entraîné un passage volontaire et clairvoyant de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. De premiers

doutes concernant le financement de la primauté des prestations à moyen et long termes avaient alors émergé. «C'était le bon moment. Nous avons négocié des conditions optimales pour nos collaborateurs», Stephan Ochsenbein en reste convaincu. A l'époque, les collaborateurs approchant de la retraite pouvaient également choisir de prendre leur retraite anticipée aux conditions de la primauté des prestations.

Hier comme aujourd'hui

L'analyse rétrospective de Stephan Ochsenbein coïncide avec l'actuelle analyse de marché. Selon Stefan Hügli, res-

responsable Conseil et vente de la Previs, le nombre de caisses de pension diminue d'une centaine par an depuis dix ans. Le recul est particulièrement marqué pour les institutions de prévoyance de petite taille comptant moins de 500 assurés. Stefan Hügli est entouré de conseillers d'entreprise et de spécialistes chevronnés. Il partage l'avis de Stephan Ochsenbein: «Compte tenu de l'importance des coûts fixes, il est devenu difficile de gérer efficacement sa propre petite caisse de pension. Les exigences de plus en plus élevées posées à la direction d'une institution de prévoyance et les exigences croissantes en matière de transparence et de compétences entraînent finalement une hausse des frais administratifs. La gestion des placements devient elle aussi de plus en plus complexe.»

Aujourd'hui plus que jamais

Dans un contexte de placement actuellement difficile avec des taux d'intérêt négatifs, c'est une situation plutôt délicate, que Nidau n'était plus prête à assumer vis-à-vis des collaborateurs assurés il y a maintenant 15 ans. «Dans cette situation, ce sont surtout les caisses de pension de petite taille qui remettent fondamentalement en cause leur structure organisationnelle et envisagent un abandon de l'autonomie au profit du rattachement à une institution collective», indique Stefan Hügli. Cela vaudrait aussi pour Stephan Ochsenbein s'il était actuellement administrateur dans une autre commune: «Pour gérer une institution de prévoyance, il y a des spécialistes, des processus, des équipes spécialisées. C'est une structure complexe. C'est là que les administrations communales sont dépassées ou atteignent leurs limites.»

Le spécialiste Stefan Hügli recommande aux communes disposant de leurs propres caisses de pension de procéder au contrôle suivant:

- Pour les projets de grande ampleur, tel le passage d'une caisse de pension propre à une fondation collective, il faut impliquer les principaux représentants le plus tôt possible. Il s'agit notamment du Conseil de fondation, de la direction, des experts en caisses de pension, de l'organe de révision, de l'autorité de surveillance et bien sûr des collaborateurs assurés. En tant que fondation collective éprouvée, la Previs épaula les communes intéressées par ce processus.
- La révision de la prévoyance professionnelle doit être annoncée aux assurés en temps utile. Les représentants

Transfert de titres et d'immobilier

Daniel Zwygart, responsable Placements et membre de la direction de la Previs, nous donne ses recommandations pour un éventuel transfert de titres et d'immobilier d'une caisse de pension autonome vers la Previs:

- Afin de protéger les destinataires actuels, la Previs ne reprend que des placements (titres et immobilier) conformes à la stratégie de placement et compatibles avec l'univers de titres et de fonds. Dans le cas contraire, les coûts de restructuration ou de transaction pour les assurés et retraités actuels en seraient affectés.
- Le transfert d'immobilier pose la question de la «juste» valeur. Les estimations de valeurs de marché peuvent être imprécises, et contrairement aux titres cotés en Bourse, leur valeur de marché actuelle n'est mentionnée nulle part. Bon à savoir: l'estimation de l'immobilier peut constituer un obstacle.

des employés ont légalement un droit de regard dès qu'un changement de caisse de pension est prévu. Une communication active et régulière permet d'éviter que les collaborateurs ne s'inquiètent inutilement.

- Avant la prise de décision, une analyse détaillée de la solution proposée s'impose. Il faut alors prêter attention à la taille, à la structure (actuelle et future) des effectifs, à la capacité d'assainissement, aux placements ou encore à l'organisation de la caisse de pension. L'analyse révèle les opportunités et les risques de la poursuite de l'autonomie ou du rattachement à une institution collective.
- Si lors de l'analyse, la commission de prévoyance ou le Conseil de fondation parviennent à la conclusion qu'un rattachement à une institution collective mérite d'être étudié, il convient dans un deuxième temps de déterminer le modèle de prévoyance envisagé. Pour les rattachements plus importants, la Previs offre la possibilité d'une caisse de prévoyance Employeurs autonome avec comptes annuels et taux de couverture propres, ou bien un rattachement à une institution de prévoyance collective à l'instar des œuvres de prévoyance Comunitas et Service Public. Les deux œuvres ont été créées par des communes et associations de communes voici plusieurs décennies déjà et continuent d'être axées sur cette branche. 40% des employeurs affiliés ou 30% des assurés et retraités de la Previs proviennent aujourd'hui encore des communes.
- La caisse de pension a été dissoute et tous les actifs, ainsi que les assurés et retraités actifs, ont été transférés vers l'institution collective. La Previs propose alors une mise en œuvre précise de la solution de prévoyance et une transition sans heurt.

Stephan Ochsenbein veut bien attester des avantages d'une «transition sans heurt» en invoquant son expérience avec la commune de Nidau ou sa perspective personnelle en tant que pensionnaire potentiel. Agé de 58 ans, il avoue se préoccuper davantage de ses avoirs de pension qu'il y a 15 ans: «Passer à la Previs était à l'époque un changement clairvoyant, qui continue de porter ses fruits aujourd'hui et restera profitable demain.»

Beat Hugli

Informations:
www.previs.ch/fr



Pour Stephan Ochsenbein, administrateur de la ville de Nidau, une chose est claire: aujourd'hui plus que jamais, les défis posés à la prévoyance professionnelle sont trop complexes pour être relevés par une administration locale à elle seule.

Photo: Ville de Nidau